

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, le **mercredi 9 décembre 2020 de 18 h 30 à 18 h 45**, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur **Gino Cyr**.

2020-12-09

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Kent Moreau, Directeur général.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Ville de Grande-Rivière
2. Période de questions
3. Levée de la séance

+++++

240.12-20 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal adopte, par les présentes, les prévisions budgétaires 2021 au montant de 6 288 100 \$ dont les détails sont les suivants :

CHARGES

- Administration générale	930 300 \$
- Sécurité publique	505 000 \$
- Transport.....	977 500 \$
- Hygiène du milieu.....	1 236 300 \$
- Santé et bien-être	61 000 \$
- Aménagement, urbanisme et développement	453 400 \$
- Loisir et culture	411 700 \$
- Frais de financement, Autres activités financières, Immobilisations et Fonds réservés.....	1 712 900 \$
TOTAL.....	6 288 100 \$

REVENUS

	- Taxes.....	3 535 380 \$
	- Paiement tenant lieu de taxes	435 601 \$
2020-12-09	- Transferts de droits.....	684 000 \$
	- Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	1 211 700 \$
	- Service rendus	234 100 \$
	- Imposition de droits	66 000 \$
	- Intérêts	106 000 \$
	- Autres revenus.....	15 319 \$
	TOTAL.....	6 288 100 \$

----- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal devant siéger à huis clos étant donné l'actuelle pandémie, la période de questions habituellement mise à la disposition des citoyens est donc retirée.

241.12-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Suzanne Chapados, Greffière

